



# Règlement des Tests de Comportement et d'Aptitudes Shetland AFPS-GEPS 2020.

## I - Objectifs et généralités :

- Valorisation des poneys de race Shetland en mettant en avant leurs aptitudes physiques et comportementales afin de montrer leurs capacités en tant que poneys de loisir et de sport.
- Evaluation des poneys, face à des nouveautés qui se présentent à eux, selon certains critères : respect, sérénité, attention, maniabilité, franchise, disponibilité, confiance, fiabilité....
- **Les poneys peuvent être présentés en main, en longues rênes, bâtés ou montés.**
- **Les Tacs attelés sont remplacés par le Parcours Attelage (Décision du CA 25.05.2019).**
- **Les couples effectuent 12 tests et une présentation « Modèle et Allures » en fin de parcours.**
- Les Tacs permettent l'obtention d'un label de qualité. La mention obtenue est délivrée par l'AFPS-GEPS sur une carte officielle au nom du poney.

## II - Conditions d'inscription des poneys

- Les tests de Comportement et d'Aptitudes Shetland **sont ouverts à tous les poneys de race Shetland inscrits au livre généalogique du Stub Book Français du poney Shetland** et identifiés au SIRE.
- Les poneys doivent être à jour de vaccination contre la grippe équine et en bonne santé.
- Tout poney présentant une boiterie peut être refusé.
- Un poney ne peut être présenté qu'une seule fois dans une même catégorie de tests sur un même concours. Il peut cependant être présenté à plusieurs catégories de tests et ce même par des présentateurs différents.
- **Les entiers ne peuvent pas être présentés par des mineurs de moins de 10 ans.** Néanmoins tout comportement dangereux du poney entraînera l'exclusion.
- **Les poulinières suitées ne sont pas autorisées à concourir.**

## III - Conditions d'inscriptions des présentateurs et engagements :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile est obligatoire.
- **Les mineurs doivent avoir minimum 7 ans (10ans pour présenter un entier),** et le représentant légal doit signer une **autorisation parentale.**
- Les engagements se font via la plateforme SHF.



### **IV - Tenue des présentateurs :**

- **Pour toutes les épreuves TACS :**

- Une tenue adaptée, propre et élégante est exigée. Des chaussures fermées sont obligatoires. Toute tenue inadaptée pouvant rendre la présentation aux tests dangereuse induit l'exclusion du présentateur.
- Pour les mineurs le port d'un casque homologué est obligatoire pour toutes les épreuves.
- Port des gants obligatoire en TACS longues rênes et recommandés pour les autres épreuves .

- **Epreuves TACS montés :**

- Le port d'un **casque homologué est obligatoire** pour tous.
- Un protège dos ou une plaque dorsale sont fortement recommandés.
- Des chaussants adaptés aux étriers sont obligatoires : boots, chaps, bottes.
- Les éperons sont interdits.
- La cravache (< 75 cm) est tolérée mais son utilisation est corrélée par une diminution des notes pouvant aller de 1 à 2 points.

- **Epreuves TACS en main et TACS bâtés :**

- Le port des gants est vivement recommandé.
- La cravache ou un stick de dressage ou d'épaule sont autorisés mais en fonction de leur utilisation les notes sont minorées.

- **Epreuves TACS longues rênes :**

- Fouet adapté. Toute utilisation abusive sera sanctionnée.

### **V - Harnachement du poney :**

- **Pour toutes les épreuves TACS :**

- Le harnachement doit être propre et en bon état pour assurer la sécurité des meneurs, cavaliers et poneys.
- Tout harnachement ajusté est autorisé sans enrênement.
- Tous les entiers de 2 ans et plus doivent être présentés en bride.

- **Epreuves TACS en main :**

- Les poneys sont présentés en licol ou en filet ajusté.
- Mors releveurs interdits.

- **Epreuves TACS montés :**

- Tous types d'embouchures et ennasures sont autorisés sauf mors releveurs, mais le jury tient compte de leurs spécificités lors de l'attribution des notes.

- **Epreuves TACS longues rênes :**

- Aucune restriction d'embouchure.

- **Epreuves TACS bâtés :**

- Les poneys sont présentés en licol ou en filet ajusté.
- Mors releveurs interdits.
- Le bât doit être adapté au poney par sa forme et sa taille. La charge est répartie de façon correcte et de façon symétrique. Le bât est fourni par le présentateur.



### VI - Les différentes catégories de tests

- Pour les épreuves ouvertes aux mineurs : les enfants de 7 à 12 ans doivent être accompagnés sur le parcours par un adulte désigné responsable de l'enfant. L'adulte responsable reste à une distance rapprochée et peut intervenir oralement pour conseiller l'enfant sans point de pénalité.

- **Quatre types d'épreuves** sont proposées et divisées en différentes catégories en fonction de l'âge du présentateur et celui du poney :

- **TACS présentés en main : Poneys à partir de 1 an.**

- Présentateurs de 7 à 16 ans.
  - Poneys junior : 1 à 3 ans.
  - Poneys sénior : 4 ans et plus.
- Présentateurs de plus de 16 ans.
  - Poneys junior : 1 à 3 ans.
  - Poneys sénior : 4 ans et plus.

- **TACS présentés en longues rênes : Poneys de 3 ans et plus.**

- Le meneur doit être autonome et maître de son poney.

- Présentateurs de 7 à 16 ans.
  - Poneys junior : 3 ans.
  - Poneys sénior : 4 ans et plus.
- Présentateurs de plus de 16 ans.
  - Poneys junior : 3 ans.
  - Poneys sénior : 4 ans et plus.

- **TACS présentés bâtés : Poneys de 3 ans et plus.**

- Le meneur doit être autonome et maître de son poney.

- Présentateurs de 7 à 16 ans.
  - Poneys junior : 3 ans.
  - Poneys sénior : 4 ans et plus.
- Présentateurs de plus de 16 ans.
  - Poneys junior : 3 ans.
  - Poneys sénior : 4 ans et plus.

- **TACS présentés montés : Uniquement pour les poneys de 4 ans et plus.**

- Les cavaliers doivent être autonomes, à l'aise aux 3 allures et maîtres de leur monture.

- Toute dysharmonie entre la taille du cavalier et sa monture, sera sanctionnée par une interdiction de prendre le départ par décision des juges.

- Présentateurs de 7 à 16 ans.
- Présentateurs de plus de 16 ans.



### VII - Description et Déroulement des tests :

- **Infrastructures.**

- L'épreuve est organisée sur un terrain adapté de nature et relief variés (herbe, carrière, manège) de taille minimale de 20 m X 40 m.
- La préparation du terrain et des obstacles est à la charge des organisateurs.
- Les obstacles doivent respecter la sécurité des poneys et de leurs présentateurs.
- **Les obstacles doivent être matérialisés par une porte « entrée » et une porte « sortie » lorsque ceci est nécessaire.**
- Le parcours de tests peut être organisé sur un thème choisi (ex : la ferme, la plage etc.).

- **Jury.**

- Le jury est désigné par l'AFPS, il est composé d'au minimum un juge, un suppléant nommé et un secrétaire.
- La présence du président du jury est impérative pendant toute la durée des tests.
- Il valide le parcours, la mise en place des obstacles et le respect des règles de sécurité.
- Il vérifie et valide les grilles de notations et les résultats finaux des tests.
- Il prend toutes dispositions à l'égard d'un concurrent ou d'un poney jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

- **Le parcours.**

- Les participants doivent se présenter à l'entrée de piste et donner leur numéro d'engagement, leur identité et celle du poney .
  - Le numéro de passage est défini par le programme, seul le jury pourra donner une dérogation à cet ordre.
  - L'ordre de passage des obstacles est strict et numéroté.
  - Le jury se garde le droit de vérifier l'identité d'un poney lors de son passage aux tests.
  - Un topo explicatif et une reconnaissance du parcours à pied et sans poney sont prévus avant l'ouverture de la piste.
  - Aucune reconnaissance sur le terrain ne sera tolérée pendant le déroulement des épreuves.
  - Il est interdit de franchir tout ou partie des obstacles avant de se présenter sous peine de disqualification.
  - Les obstacles sont conçus afin que ni le bât ni le harnachement ne s'y accrochent.
  - **Le parcours est composé de 12 tests dont 6 sont obligatoires et 6 autres laissés au libre choix des organisateurs.**
  - **Une présentation modèle et allures est effectuée à la suite du dernier obstacle du parcours :**
- Le poney est présenté sans harnachement, bât ou selle, uniquement en licol ou bride pour les entiers de 2 ans et plus.



- **Déroulement du parcours :**

- Les couples entrent sur le ring, se dirigent vers le juge, s'arrêtent et effectuent un salut puis à la demande du juge réalisent leur parcours.

- Après le test 10, le concurrent se dirige vers le van, y attache son poney avec un licol. Le licol est mis par-dessus la bride pour les mâles de 2 ans et plus. Le harnachement, le bât ou la selle doivent être ôtés s'il y a lieu. Un accompagnateur est nécessaire pour tous les mineurs de moins de 12 ans.

Le meneur effectue le test 11 « Donner les 4 pieds » et le test 12 « Monter et descendre du van 2 places stabilisé », puis se dirige vers le juge pour effectuer la présentation modèle et allures (Arrêt devant le juge – Aller-retour au pas en ligne droite -Triangle au trot – Arrêt.). Les poneys sont présentés uniquement en licol sauf pour les entiers de 2 ans et plus présentés en bride.

- **Les différents tests :**

- **Tests obligatoires :**

- Arrêt avec immobilité de 10 secondes comptées par le présentateur (reprise du mouvement donné par le juge)

- Surprise visuelle ou auditive

Ex : Ouverture d'une carte, ou d'un parapluie, personnes surgissant de derrière un arbre - démarrage d'un véhicule, klaxon, trompe ou autres instruments de musique, personnes tapant sur des tonneaux.

- Obstacle à franchir : artificiel (croix) ou naturel (contrebas, marche, tronc...).

- Un test de maniabilité (slalom, labyrinthe ...) **Slalom au pas pour les poneys de 1an .**

- Monter et descendre du van 2 places attelé.

- Donner les 4 pieds (poney attaché.)

- **Tests libres :**

- Laissés au libre choix de l'organisateur et de son imagination.

- Ils doivent respecter la sécurité du poney et de son présentateur, cavalier ou meneur.

- Exemples :

- Reculer entre deux barres
- Portique : lanières, cordes, bouteilles plastiques suspendues.
- Sols artificiels : bâche, serviettes de bain.
- Sols naturels : amas de feuilles, boue, sols irréguliers.
- Passage d'eau naturel (flaque, ruisseau) ou artificiel (bidet).
- Panneaux de chantier mobiles – Drapeaux flottants- Ballons de baudruches- fils à linge
- Passerelle en bois, pont à bascule
- Talus, petit fossé, contre haut, contre bas, tronc.
- Parc avec des animaux, rencontre avec d'autres poneys.
- Maniabilité : slalom, gymkhana, enchevêtrement de branches ou barres.



### **VIII - Jugement et notation :**

- Le jury est souverain, sa décision sans appel.
- Les fiches de notations sont identifiées avec le nom du poney, la date, le lieu du concours, le nom présentateur et le nom du président du jury.
- Les critères de notation sont variables selon l'âge du poney (catégories junior et senior).
- **La note totale sur 100 comprend une note sur 60 correspondant aux Tests d'Aptitudes et Comportement et une note sur 40 pour la présentation « Modèle et Allures » et la tenue du cavalier ou meneur.**
- **La qualité d'exécution des tests et le comportement du présentateur durant l'épreuve entreront dans la note finale.**

- **Notation des Tests**

- Chaque obstacle est noté de 0 à 5 en fonction du nombre de désobéissances. Un obstacle non exécuté entraîne un 0.
- Les tests obligatoires « immobilité », « donner les 4 pieds » et « monter et descendre d'un van » ont une notation dont les critères sont spécifiques au test.
- Un poney ayant obtenu un 0 au test obligatoire du van ou au test obligatoire des pieds ne peut accéder à la mention Or.
- **Au cours du parcours, toutes voltes et/ou erreurs de parcours rectifiées seront sanctionnées par une perte de points.**
- **Une erreur de parcours, trois tests non exécutés ou une chute en Tacs montés, entraînent l'élimination du concurrent.**
  - L'utilisation excessive du stick, de la cravache ou du fouet à des fins autres qu'une indication de direction, induit une diminution de la note.
  - Toute aide extérieure est sanctionnée par un abaissement de la note.

#### **Cas particulier : Aide extérieure pour les mineurs de moins de 12 ans.**

La personne responsable accompagnant reste à distance. Elle peut intervenir oralement de façon raisonnable pour conseiller le présentateur sans induire de diminution de note.

**Refus** : est considéré comme refus, un arrêt devant une difficulté suivi d'un ou plusieurs pas reculés. Un arrêt suivi immédiatement d'un saut de pied ferme ou de pas de côté n'est pas un refus

**Dérobé** : est considéré comme ayant dérobé, un poney qui évite de franchir la difficulté demandée (écart avant l'obstacle). Le poney doit être représenté.

**Volte** : est considéré comme ayant fait une volte, un poney qui recoupe la trace qu'il a faite avant de franchir une difficulté. Après un refus ou un dérobé, le meneur peut recouper sa trace initiale sans pénalité lors d'une nouvelle tentative pour franchir la difficulté.

**Non exécuté** : obstacle non franchi après 3 essais consécutifs dans un temps de 1 minute.

**Erreur de parcours rectifiée** : itinéraire, entre deux difficultés, qui s'écarte exagérément de la trajectoire idéale. Laisser à l'appréciation de juge.



- **Notation Modèle et Allures**

Modèle et type .....	/20
Allures.....	/15
Présentation du concurrent et du poney - la propreté du matériel.....	/2
Technique de présentation et comportement du cavalier ou meneur.....	/3

### **IX - Attribution de la qualification.**

Les notes obtenues aux obstacles et en modèle et allures sont additionnées pour donner un résultat sur 100 points. En fonction du nombre de points, une qualification est attribuée au poney :

- **Label Or de 95 à 100 points sur 100**
- **Label Argent de 84 à 94 points sur 100**
- **Label Bronze de 67 à 83 points sur 100**
- **Encouragements pour moins de 67 points sur 100**

La mention obtenue est délivrée par l'AFPS-GEPS sur une carte officielle virtuelle au nom du poney.